



## REALISER UN PROJET GRACE A UN OU PLUSIEURS VOLONTAIRE(S) en SERVICE CIVIQUE

Document d'information à destination des collectivités, associations ou partenaires territoriaux souhaitant accueillir un ou plusieurs volontaires

### **L** DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le dispositif du Service Civique (SC) a été créé par la loi du 10 mars 2010 et vise à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale à travers l'implication des jeunes.

Le SC s'adresse aux jeunes, garçons et filles, âgés de **16 à 25 ans** révolus, et issus d'origines et de milieux culturels différents. Il doit leur permettre de **s'engager** au service d'une mission d'intérêt général (Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et loisirs, Sports, Environnement, Citoyenneté, Développement international et Intervention d'urgence) dans une association, une collectivité locale ou un établissement public. Le service civique n'est ni un dispositif d'insertion ni un emploi aidé, il doit donc être **accessible** à chacun indépendamment de ses diplômes et expériences.

Ce dispositif, dont l'un des objectifs est la promotion de l'engagement des jeunes, est activement soutenu et valorisé par l'Agence du Service Civique.

L'association Concordia a obtenu un agrément de l'Agence du Service Civique. Elle peut accueillir, former et accompagner les jeunes réalisant leur Service Civique, et permettre à des structures n'ayant pas cet agrément d'accueillir un volontaire.

**L** DUREE : de 6 à 12 mois.

### **✓** TEMPS DE TRAVAIL VOLONTAIRE

Entre 26 et 35 heures hebdomadaires. Temps de mission en week-end ou en soirée ponctuellement possible.

### **\$** INDEMNITES

Les volontaires perçoivent une indemnisation de **472,97 € net par mois** à la charge de l'Agence du Service Civique.

A cela s'ajoutent **107,58 € nets par mois** pour la prise en charge des frais de vie pour le volontaire à la charge de la structure d'accueil.

Si le volontaire est bénéficiaire du RSA ou est boursier de l'enseignement supérieur (Echelon 5 ou 6), il peut bénéficier d'une indemnité complémentaire de **107,67€ nets** par mois (Agence)



### FORMATIONS

La/le volontaire bénéficie d'une formation civique et citoyenne dont le référentiel est conçu par l'Agence du service civique, ainsi que d'une formation aux premiers secours (PSC1). Concordia se charge de la formation des volontaires.



### ACCOMPAGNEMENT

Du fait de son statut, le/la volontaire sera accompagné(e) par un tuteur qui assurera son suivi individualisé, un bilan et un accompagnement au projet d'avenir pour préparer l'après SC (assuré par Concordia). Dans votre structure, un référent d'activité est désigné et est la personne ressource pour les questions et l'accompagnement liés à la mission.



### HEBERGEMENT

Le ou la volontaire devra assurer son hébergement. Si la structure d'accueil a la possibilité d'apporter un hébergement à la personne en Service Civique, cela peut permettre le recrutement d'un jeune non-local. Si la structure héberge le volontaire, elle peut utiliser les 106.31€ de frais de vie pour financer le logement.



### CONTRAT

Le service civique s'appuie sur une convention de mise à disposition entre la structure d'accueil et la structure coordinatrice, et sur un contrat entre la structure coordinatrice et le jeune.



## PREPARER L'ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE : QUI FAIT QUOI ?

	CONCORDIA	Votre structure
<b>Avant la mission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propose, en commun avec la structure d'accueil, un <u>projet d'intérêt général</u> valorisant qui s'inscrit dans une démarche de développement local, et accessible à un jeune peu expérimenté. Concordia veille au respect du cadre légal du Service Civique.</li> <li>- Propose et rédige un <u>profil de mission</u> en concertation avec la structure d'accueil. Il se constitue en fonction des besoins de la structure d'accueil.</li> <li>- Assure la <u>diffusion</u> du profil de mission et <u>sélectionne</u> le jeune, en étroite <u>collaboration</u> avec la structure d'accueil (possibilité de réaliser des entretiens conjoints).</li> <li>- Propose et rédige une <u>convention</u> de partenariat en concertation avec la structure d'accueil précisant le projet qui donne lieu à l'accueil d'un volontaire et les rôles et responsabilités des deux structures.</li> <li>- Assure le lien <u>administratif</u> avec l'Agence du Service Civique et l'Agence des Services et de Paiements (ASP). Edite les contrats, assure les paiements et gère tous les problèmes administratifs s'il y en a.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propose, en commun avec Concordia, un <u>projet d'intérêt général</u> valorisant qui s'inscrit dans une démarche de développement local, et accessible à un jeune sans expérience particulière,</li> <li>- Examine et valide la <u>convention</u> de partenariat en concertation avec Concordia,</li> <li>- Fournit les <u>conditions matérielles</u> nécessaires à la bonne réalisation du projet,</li> <li>- <u>Participe au financement</u> du projet. Conditions financières à inclure dans la convention de mise à disposition.</li> </ul> <p><i>La participation aux frais dépend de la nature du projet (projet commun ou projet de votre structure uniquement).</i></p>
<b>Pendant la mission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Met en place les <u>séances de suivi</u> et <u>d'accompagnement</u> (évaluations, bilan, etc.).</li> <li>- Organise les <u>formations</u> civiques et citoyennes à destination des jeunes en SC.</li> <li>- Organise la <u>formation</u> au PSC1 avec les sapeurs-pompiers,</li> <li>- <u>Communique</u> autour du projet,</li> <li>- <u>Mobilise</u> les volontaires sur des formations européennes, échanges de jeunes, chantiers internationaux et tous les temps associatifs de Concordia qui peuvent apporter à leur parcours</li> <li>- <u>Prépare</u> le volontaire à son projet d'avenir (CV, lettre de motivation, valorisation des compétences, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Encadre</u> la/le volontaire dans ses missions et effectue le suivi régulier du projet.</li> <li>- Désigne un <u>référént d'activité</u> pour accompagner personnellement le volontaire dans ses missions au jour le jour,</li> <li>- <u>Communique</u> autour du projet (auprès des habitants, presse locale, etc.).</li> <li>- S'engage à communiquer à Concordia, et de manière transparente, l'avancée des missions.</li> </ul>
<b>Après la mission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalise une <u>évaluation</u> / bilan avec la/le volontaire, ce dernier devant remettre un bilan écrit de son volontariat.</li> <li>- Rédige un bilan du projet à destination de l'Agence du Service Civique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalise une <u>évaluation</u> / bilan du projet avec Concordia</li> <li>- Envisage le <u>renouvellement du projet</u> via l'accueil d'un nouveau volontaire ou l'évolution du partenariat.</li> </ul>



Pour plus d'infos : Anne-Laure PERROT, Chargée de Développement délégation Normandie-Maine //

[cdv.normandie-maine@concordia.fr](mailto:cdv.normandie-maine@concordia.fr) ou au 02 43 75 23 03